

Construction d'une pension de famille - Cession par bail emphytéotique à l'Office Public d'HLM de Besançon d'une propriété communale, rue Dornier

M. LE MAIRE, Rapporteur : La pension de famille est une nouvelle formule de logement intermédiaire, alternatif, pour les personnes défavorisées qui ne peuvent pas trouver leur équilibre dans un logement individuel autonome ou dans les structures d'accueil existantes telles que les Hôtels sociaux, les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)...

La pension de famille n'est donc pas un établissement d'accueil social traditionnel, mais plutôt un habitat communautaire, de petite taille, constitué de chambres individuelles et de lieux collectifs, bénéficiant d'un accompagnement axé sur la convivialité.

Elle s'adresse à des personnes défavorisées, isolées, de tous âges et de toutes origines, mais ne présentant aucun problème de comportement.

Ayant pour objectif de stabiliser et d'intégrer ces personnes dans le quartier d'accueil, les principales caractéristiques de la pension de famille sont les suivantes :

- les locataires ont un statut de droit commun, sans aucune durée maximum de location,
- la gestion et l'accompagnement social s'exercent sur un mode familial et convivial, par un «couple d'hôtes» qui assure l'articulation entre l'autonomie en chambres individuelles et une vie sociale partagée avec les autres résidents,
- les locataires auront des profils différents.

Le projet de pension de famille de Besançon

Deux initiatives conjuguées en sont à l'origine :

- l'appel à projets du Secrétariat d'Etat au Logement, poursuivant la démarche entreprise par l'ancien Secrétariat d'Etat à l'Action Humanitaire du 21 avril 1997, tendant à expérimenter un programme de pensions de familles, dans le cadre juridique des résidences sociales,

- les préoccupations et les projets de l'association Julienne Javel et des services sociaux quant à l'accueil et à l'insertion de ces publics.

Le comité de pilotage national du 26 juin 1998 a retenu 18 projets, dont celui de Besançon présenté par l'Association Julienne JAVEL et l'Office Public d'HLM de Besançon. Leur mise en oeuvre doit impérativement commencer en 1998.

La Ville de Besançon constitue donc un site pilote.

Le projet de pension de Besançon, avec 12 personnes isolées, est une petite structure.

Il s'agit de construire une grosse maison individuelle comprenant 12 chambres individuelles avec salle de bain, débouchant sur un collectif de vie (salon, salle à manger, cuisine, buanderie, salle d'activité), et d'aménager ses abords et son aire de stationnement.

Le foncier nécessaire, une parcelle cadastrée DZ n° 72 de 805 m², sera mis à disposition de l'Office Public d'HLM de Besançon par la Ville de Besançon, rue Dornier, dans le quartier de Saint-Ferjeux, sous forme d'un bail emphytéotique, d'une durée de 45 ans moyennant un loyer annuel d'un montant égal au minimum de perception des recettes des collectivités territoriales (soit actuellement 30 F).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Office Public d'HLM de Besançon avec l'assistance technique, dans le cadre d'une opération d'insertion, de l'entreprise d'insertion SYNECO (construction à ossature bois) et de l'Association Julienne JAVEL, cette dernière assurant la gestion de la pension.

Ces deux associations, dont les expériences en matière d'insertion sont unanimement reconnues, organiseront ainsi la participation des futurs locataires à l'aménagement et au fonctionnement de leur unité de vie.

La mise en oeuvre et le suivi de l'opération

Un comité de pilotage regroupant les services concernés de la Ville et du CCAS et leurs partenaires extérieurs (Office d'HLM, association Julienne JAVEL, CDC, DDE, ...), coordonnera les différentes phases de la mise en oeuvre et du suivi de l'opération, et notamment le choix des locataires.

La pension de famille fera l'objet d'un agrément préfectoral et d'une convention entre l'Etat et l'Association Julienne JAVEL.

Le financement

L'investissement sera assuré par des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration ou à Loyer Minoré (ex PLA Très Social) de la Caisse des Dépôts et Consignations et des participations éventuelles du District du Grand Besançon, du Département, du 1% Logement...

Les dépenses de fonctionnement seront prises en charge par un financement spécifique du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (50 F maximum par jour et par locataire), par une participation des locataires, couverte en grande partie par l'Aide Personnalisée au Logement «foyer», et enfin par la recherche de financements complémentaires (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, Fonds d'Aide Sociale,...).

La Ville ne participera pas aux frais de fonctionnement.

Sur avis favorables des Commissions Logement et Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à décider :

- le principe de ce projet,
- la mise à disposition du terrain, rue Dornier, par bail emphytéotique,
- la participation de la Ville au comité de pilotage,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

«**M. FOUSSERET** : Monsieur le Maire, j'ai beaucoup hésité par rapport à ce dossier quant à mon vote car c'est un très bon dossier. Si ce projet a un caractère expérimental, il n'est pas nouveau puisque déjà en 1950 il y avait des pensions de famille dans notre pays. C'est vraiment une expérience qui est très consensuelle, expérience de droite ou de gauche puisque je rappelle que le projet avait été initié par le gouvernement JUPPE et a été poursuivi par le gouvernement JOSPIN, donc c'est quelque chose de tout à fait consensuel.

Si j'ai hésité, Monsieur le Maire, vous le savez, c'est par rapport au choix du site et à toute la polémique qui l'a entouré. C'est toujours difficile lorsqu'il faut implanter une structure de ce type car on parle beaucoup de solidarité mais souvent on veut qu'elle aille s'exercer un peu plus loin et pas forcément à côté de chez soi. Je pense que par rapport à ce qui s'est dit et fait là, on a peut-être manqué un peu de sérénité et disons-le quelque part peut-être pas fait assez preuve de courage politique. Je pense aussi que nous aurions dû être plus persuasifs et que nous avons aussi péché sur le plan de la communication malgré tous les efforts faits par le Service Logement et je tiens à le souligner. Ce service a réalisé un bon travail de communication mais peut-être que nous avons d'une certaine façon mésestimé les réactions de la population car c'est vrai qu'implanter un tel projet dans ce quartier que je connais bien par ailleurs, qui est un beau quartier, sans donner toutes les explications nécessaires peut susciter des réactions de ce type.

Les réactions des riverains ne sont pas des réactions illégitimes. Je crois que c'est normal que l'on se pose des questions mais c'est à nous ensuite d'expliquer et de démontrer qu'au fond c'est d'abord notre devoir, notre responsabilité de politiques, d'élus, de pouvoir mettre en place sur une ville comme la nôtre des structures de ce type dont nous avons besoin et d'expliquer qu'il ne s'agit pas, comme on a pu le dire, de délinquants asociaux mais au contraire de personnes fragiles qui sont en phase d'insertion, des personnes fragiles qui peuvent être quelquefois aussi de notre famille car je crois qu'à l'heure actuelle personne n'est à l'abri de catastrophes de ce type.

J'ajouterai qu'il n'y a quand même pas de très grands risques puisque l'Association maître d'ouvrage de ce projet est l'Association Julienne JAVEL que l'on connaît bien. Elle exerce depuis de longues années à Chalezeule et je n'ai pas le sentiment que dans ce village cela se passe mal, donc il y a quand même une garantie par rapport à la gestion de ce site par Julienne JAVEL et par rapport à la construction par SYNECO.

Cela dit, je déplore totalement ce non-choix. Maintenant il y a une décision de la Municipalité. Je souhaiterais m'abstenir mais je ne veux pas par une abstention remettre en cause un projet qui est un bon projet. C'est pour cela que je le voterai en redisant quand même qu'à l'avenir on devra opérer différemment quand ce genre de situation se posera à nouveau.

M. JEANNEROT : Pour une fois, je serai peut-être un peu moins nuancé que mon collègue Jean-Louis FOUSSERET. Ce projet évidemment mérite d'être activement soutenu en raison des objectifs qu'il poursuit et vous permettrez toutefois au Conseiller Général de Besançon-Ouest qui commence à bien connaître chaque immeuble, chaque rue de son canton, de ne pas partager les analyses qui ont conduit en effet au choix de ce site. Ce site, rue Dornier, est en tout cas nettement moins favorable au regard du projet lui-même que celui qui était initialement prévu rue des Sapins. Il est nettement moins favorable pour deux raisons objectives.

La première c'est que la parcelle qui est retenue rue Dornier est très étroite et ne permet pas de réaliser ce qui était initialement convenu, en particulier d'installer un jardin potager qui était un outil essentiel aussi comme élément d'insertion et élément d'intégration dans un quartier ; il prévoyait aussi des places de parking, ce que le nouveau site permettra difficilement de réaliser. Enfin, nous changeons de concept puisque nous étions dans un pavillon individuel et maintenant nous passons à un petit immeuble probablement construit sur trois niveaux et on voit mal comment l'intégration dans le quartier, et c'est le deuxième argument, au milieu d'immeubles et au milieu d'habitat collectif pourra se faire plus facilement que sur le premier site.

Pour ces raisons très objectives, je regrette qu'on ait abandonné le premier site. Je regrette qu'il n'ait pu aboutir car il me semble que tout était réuni pour sa réussite. Et je le regrette aussi pour le choix de méthode qui a été utilisé. Je veux le dire clairement, la population consultée s'est en effet montrée hostile à ce projet alors qu'à l'évidence, la tranquillité des habitants n'était pas menacée, sauf à confondre pension de famille et repaire de délinquants. Je ne suis pas sûr que là non plus effectivement la communication ait été bien faite et cette attitude, je le dis ainsi sans porter de jugement de valeur sur quiconque et sans vouloir donner des leçons à quiconque mais cette attitude on le voit bien, s'explique tout simplement par le refus et la peur de l'autre. J'observe d'ailleurs que la voix de ceux qui étaient d'accord avec ce projet dans le quartier, il y en eût, eh bien cette voix-là, elle n'a pas été entendue. Je regrette, autrement dit, qu'on n'ait pas tenu le cap initial et je le regrette, vous le comprenez, aussi et surtout pour la conception que je me fais de l'action politique. Si nous ne favorisons pas d'abord l'intérêt général, qui le fera à notre place et si nous ne défendons pas le plus démuné, le plus fragile contre les intérêts particuliers, qui le fera ?

Alors ce que je dis peut sembler être de la théorie. Je voudrais simplement rappeler que pendant 6 ans, adjoint en charge de la solidarité, je me suis attaché avec votre aide, avec obstination, silencieusement, à répartir de l'habitat spécifique sur l'ensemble du territoire communal. Si à l'époque nous avons écouté les avis de la population environnante, jamais nous n'aurions fait un habitat adapté nulle part, y compris sur la colline de Bregille, rappelez-vous, qui a failli s'enflammer parce qu'on voulait mettre une famille pauvre à proximité des villas. Qui aujourd'hui, alors que nous avons tenu bon, entend encore parler de ces habitats spécifiques ? Personne. Nous avons fait la démonstration que nous étions en mesure, lorsqu'il y avait une volonté, une vraie volonté politique, une volonté politique qui mette en avant en effet l'intérêt des plus pauvres, des plus démunés, eh bien nous avons démontré qu'il était possible de réaliser cette insertion. Et vraiment, je regrette pour nous que nous n'ayons pas pu réaliser cette pension de famille sur le site de la rue des Sapins. Moi je serai un peu plus explicite dans ma position, je m'abstiendrai sur cette question.

M. GIRARD : Monsieur le Maire, je souhaite apporter des éclaircissements sur les raisons de mon vote.

Quatre raisons majeures font qu'il est primordial de donner un avis favorable à ce projet. Il est important qu'une telle structure voie le jour parce qu'elle facilitera un parcours d'insertion pour une douzaine de personnes. Parce qu'elle concerne un public déjà présent sur Besançon, un public qui, après avoir vécu pour des raisons très diverses un processus d'exclusion se trouve stabilisé sans avoir pour cela retrouvé un niveau d'autonomie suffisant pour vivre seul en appartement. Il faut éviter l'isolement, générateur de nouvelles rechutes. Parce que c'est l'Association Julienne JAVEL qui est au coeur du projet, une association confrontée au quotidien et sur le terrain à tous les problèmes de l'exclusion et de la réinsertion et qui vous apporte sa garantie et son savoir-faire. Enfin parce que le slogan «Besançon l'innovation» doit se mériter et pour cela il faut avoir le courage politique d'appliquer nos grandes ambitions comme celle d'exclure l'exclusion.

Justement, il me semble que de courage politique nous en avons manqué dans cette affaire. En effet, si avec toute ma conviction je vais voter ce projet, j'aurais de beaucoup préféré qu'il se réalise là où il avait été prévu initialement, à savoir rue des Sapins. Le site me paraissait mieux indiqué, d'abord plus vaste, mieux adapté à une telle structure que celui proposé ce soir rue Charles Dornier. Devant des citoyens bien peu citoyens qui visiblement ont utilisé des arguments complètement disproportionnés à la réalité du projet, faisant preuve d'une belle étroitesse d'esprit, le site de la rue des Sapins a vite été abandonné.

A qui fera-t-on croire que les habitants de Saint-Ferjeux qui résident dans les petits immeubles à gauche de la rue de Dole font preuve de plus d'intelligence, sont plus tolérants et sont plus ouverts sur les problèmes actuels de notre société que ceux qui résident à droite de la rue de Dole, à quelques centaines de mètres de distance dans des pavillons individuels plutôt cossus ?

Nous sommes aujourd'hui pressés par le temps ; en effet la mise en oeuvre du projet doit impérativement commencer avant la fin de l'année, toute proche, pour pouvoir bénéficier de crédits d'Etat avantageux, ou sous peine de voir cette pension de famille voir le jour dans une autre ville, ce qui serait un comble pour Besançon qui a été choisie préalablement avec 17 autres villes sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, malgré l'abandon d'un projet ambitieux pour notre ville qui se réduit à un projet minimum, malgré des conditions foncières beaucoup plus défavorables, un environnement moins propice, un moindre intérêt global du projet, je voterai sans aucune retenue le dossier présenté ce soir. Je vous invite tous à en faire autant, en sachant, pour les avoir consultés, que l'Association Julienne JAVEL et l'Office d'HLM restent désireux de le faire aboutir. La construction de cette pension de famille est une bonne idée. Nous devons aujourd'hui tous nous mobiliser pour que cette structure voie le jour.

M. DUMONT : Monsieur le Maire, je voulais vous expliquer les raisons de mon abstention et en fait, après les interventions de Jean-Louis FOUSSERET et de Claude GIRARD, je voterai comme eux, avec les mêmes réserves.

M. TISSOT : La façon dont ce dossier a rencontré des difficultés vis-à-vis des habitants me conduit à m'interroger sur la concertation. Certains nous ont dit qu'il n'y avait sans doute pas eu assez de concertation, moi je m'interroge presque en sens inverse car lorsque nous avons rencontré les habitants, nous leur avons expliqué qu'il y avait deux raisons différentes d'intervenir auprès des habitants lorsque nous faisons des constructions à caractère hyper-social dans les quartiers. Quand il s'agit d'habitat spécifique, ce qui n'est pas le cas pour le projet de ce soir, il s'agit de rencontrer les habitants j'allais dire en quelque sorte pour ne pas les prendre en traître, pour les associer au projet de manière à ce que l'habitat spécifique dans le quartier apporte le moins de nuisances possible, qu'on ait le maximum de collaboration afin que cela se passe au mieux.

J'ai bien expliqué dans le quartier de Saint-Ferjeux pour la pension de famille que le sens de notre intervention n'était pas du tout cela et j'ai pris la peine de prendre cinq exemples de description type des personnes concernées. Il s'agit comme on l'a dit tout à l'heure de personnes dont la caractéristique est d'avoir eu une rupture dans leur histoire qui pourrait arriver à n'importe lequel d'entre nous, des gens qui se retrouvent fragilisés psychologiquement et surtout isolés et j'ai donné des profils types qui démontraient bien qu'il n'y avait aucun danger comportemental et que la raison de la concertation n'était pas justement comme dans le cadre de l'habitat spécifique de ne pas prendre les gens en traître, mais que pour que ces personnes arrivent dans un quartier où elles soient accueillies, car l'environnement pas seulement à l'intérieur de la maison mais aussi dans le quartier est très important, il s'agissait d'associer les habitants à la réussite. En fait, ce n'est pas du tout cela qui a été compris. Quelques personnes du quartier qui avaient été averties n'ont pas du tout joué le jeu de la transmission de l'information et se sont plus attachées à faire peur aux gens.

Je m'interroge aujourd'hui car si là nous avons eu des difficultés avec les habitants pour quelque chose qui n'est pas un habitat spécifique, pour l'habitat spécifique c'est pire encore, j'en arrive à me demander s'il y a lieu de concerter la population. Je vais peut-être vous choquer en disant cela qui peut sembler ne pas être démocratique et ne pas respecter les gens mais ce qu'il faut bien savoir c'est que lorsqu'on rencontre des difficultés pour monter des projets d'habitat spécifique, ce qui ne correspond pas au projet de ce soir, et qu'après concertation avec les habitants des zones pavillonnaires les projets n'aboutissent pas, les gens qu'il s'agit de loger circulent d'un parc HLM à un autre et pour cela on ne consulte pas les habitants des HLM, on ne leur demande pas leur avis !

J'en arrive là presque à regretter qu'il y ait eu concertation car on a présenté aux habitants quelque chose de très détaillé et voilà ce qui s'est produit, c'est que les gens ne veulent pas courir le moindre risque d'éventuels inconvénients. Et je crois que quelle que soit la façon dont la communication est faite, les gens ne veulent pas prendre le moindre risque d'un environnement sur lequel il leur manque un petit peu d'information.

Quand on parle du terrain, c'est vrai que le terrain nouveau sur le plan de la stricte configuration ne présente pas tous les avantages du premier mais ce qu'il faut bien savoir c'est que le soir de la présentation aux habitants, le responsable de Julienne JAVEL était là. Lui qui comptait sur le soutien des habitants pour monter ce projet parce qu'on a besoin du soutien des habitants pour la réussite, il avait même envie de renoncer complètement à son projet parce que pour que ce soit favorable, il faut aussi que l'environnement soit favorable et là le terrain avait peut-être une bonne configuration mais le projet était voué à l'échec. A partir du moment où on amène des gens dans un environnement hostile, le fond même du projet rencontrait des problèmes.

M. PINARD : Je crois qu'il faut replacer un peu cela dans son ensemble, comme l'a fait Jean-Claude TISSOT. Il ne faut pas mélanger les genres. Pour l'habitat spécifique qui est tout à fait autre chose, il y a eu une opération à moins de 100 mètres de chez moi, trois logements dont on n'avait jamais entendu parler mais j'ai dû voir l'organisme logeur pour lui dire : ne relogez pas dans des pavillons des personnes extraites de la rue Gounod car pour l'environnement cela sera considéré comme une promotion. On a fait venir des gens d'autres quartiers, ils sont venus avec des pitbulls régler les problèmes mais vous n'en avez jamais entendu parler. Je crois que nous nous devons de faire savoir ce qui est fait et ne pas avoir honte de ce qui a été fait courageusement.

Je me suis fait communiquer la statistique des fameux PLATS. Depuis que cela existe dans le département du Doubs, il y a eu 53 opérations dont 37 sur le territoire de la ville, c'est-à-dire que nous avons réalisé 70 % des opérations. Si on traduit en nombre de logements, sur 127 logements, 91 ont été réalisés sur Besançon, soit 72 %.

Moi je le dirais à Charles PIAGET, je veux bien me faire interpellé et passer pour un salaud, il y a longtemps que cela dure, depuis l'âge de 18 ans j'ai toujours été un réformiste, je n'ai jamais été gauchiste, mais quand même on ne dit jamais ces choses-là et je trouve que c'est profondément injuste parce que cela n'a pas été si simple.

Et je pense aussi, je m'excuse d'élargir un petit peu, qu'il faudra qu'on donne à nos concitoyens, d'abord à ceux qui nous soutiennent, mais aussi à l'ensemble de la population qui y a droit, des renseignements à propos de l'AMIL parce qu'on nous fait passer pour des sans cœur mais on oublie de dire que nous avons simplement précédé le mouvement et que depuis que nous avons initié les choses, et cela a été aussi vrai pour le RMI, Dieu merci le relais a été pris, des choses se sont mises en place. Le Fonds de Solidarité Logement, pour ne citer qu'un exemple, a augmenté de 25 % l'année dernière, ce qu'on ne dit pas parce qu'on ne voit les choses qu'à travers l'incident médiatisé et que de plus en plus nous roulons sur cette pente anti-démocratique.

Quand nous travaillons des demi-journées entières dans les CLCL (Commissions Locales Coordination Logement), il y en a quatre sur le département, personne n'en parle et personne n'en demande le bilan. Je rappellerai quand même comment le relais a été pris. L'ADAL (Association Départementale pour l'Accès au Logement) est intervenue pour 1 600 000 F. On nous a dit «vous ne ferez plus d'aide ou de maintien dans le logement, vous interviendrez simplement pour éviter des expulsions». Je suis désolé mais il y a eu 629 secours pour des retards de loyers en CLCL pour un montant de 1 860 000 F mais il y avait aussi des prêts et c'est de la prévention pour éviter des expulsions. Il y a eu 315 garanties de loyers, c'est-à-dire que la collectivité supporte le loyer de personnes qui pour x raisons ne sont pas en mesure de le payer, pour 942 000 F, c'est-à-dire qu'au titre de l'aide au maintien dans le logement, il y a eu pour plus de 3 MF alors que nous à l'AMIL on était à combien ?

S'agissant de l'accompagnement social, il y a ce qu'on appelle les mesures d'ASLL qui demandent un travail fantastique de la part de ceux qui s'y consacrent. Ce sont des mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement pour des gens qui entre autres ne gèrent pas un budget. Ce sont des choses qui arrivent.

L'autre jour est arrivée chez moi une famille d'expulsés. Rien n'est clair et rien n'est simple, c'était une famille où par ailleurs on payait des scolarités à l'enseignement privé parce que l'on estimait que l'école du quartier Jean Zay pour ne pas la nommer n'était pas une bonne école. C'est ça la réalité, beaucoup plus complexe que ces choses absolument manichéennes que les médias nous balancent à travers la figure à longueur de journée. Quand on est en face de cas concrets, on s'aperçoit que les choses sont plus complexes qu'on le dit souvent.

Pour l'accompagnement social il y a eu 357 mesures pour un montant de 1 500 000 F. Pour ce qu'on appelle la gestion locative adaptée, à savoir des associations qui logent des personnes en difficulté dans des logements mis à disposition par des bailleurs publics ou privés, il y a deux associations : l'ALEP sur Besançon et le Haut-Doubs et Logis sur le secteur de Montbéliard ; 190 logements sont gérés de cette manière pour un montant de 440 000 F, c'est le cas notamment de l'hôtel social de la Compassion. Mais il faudra aussi qu'on dise un jour sur ALEP combien il y a de logements à Besançon, combien à Maîche parce que le Maire de Maîche a eu le courage de faire des choses et je pense que dans BVV parce que c'est quand même notre outil, il faudra qu'en plus des explications sur l'AMIL on dise ces choses-là.

J'en ai l'habitude, maintenant j'ai des cheveux blancs, mais passer pour un salaud je trouve que ça commence à bien faire et qu'il y a un certain nombre de donneurs de leçons qui feraient bien de regarder la palette des mesures qui ont été prises. J'ai bien conscience du fait qu'elles ne sont pas toutes satisfaisantes mais croire que par je ne sais quel égoïsme, par je ne sais quelle absence de sens social on supprimerait comme cela quelque chose, je dis que ce n'est pas vrai. J'ai simplement rappelé cela car nous avons un outil de plus dans une palette qui est beaucoup plus large mais le principal reproche que je ferais c'est qu'on ne dise pas assez ce qu'on fait. Bien sûr des concitoyens diront qu'on en fait trop mais si des gens ont cette opinion-là, c'est à nous de nous bagarrer.

M. ROIGNOT : Monsieur le Maire, je voulais simplement vous indiquer que je vais m'abstenir sur ce dossier pour les mêmes raisons que Claude JEANNEROT explicitait tout à l'heure que je fais miennes et que je reprends à mon compte. Je le fais la mort dans l'âme un petit peu parce que ce dossier est un bon dossier, simplement le choix de localisation qui a été fait n'est pas le meilleur. Il n'est pas le bon et il n'est pas conforme à ce qui avait été présenté dans les instances de concertation que sont les conseils de quartier notamment le conseil de quartier de Saint-Ferjeux que je co-présidé puisque vous m'avez désigné pour cela.

J'ai présenté ce dossier de la rue des Sapins à ce conseil de quartier, une quarantaine de personnes étaient présentes. Les gens se sont exprimés, le débat a duré une bonne heure sur ce dossier et sur l'ensemble des 40 présents, 4 personnes ont dans un premier temps exprimé leur désaccord avant de se ranger au bout de la discussion aux arguments qui avaient pu être développés non seulement par moi mais par les services et par l'Association Julienne JAVEL.

Donc pour ces raisons et pour celles que Claude JEANNEROT a indiquées, c'est bien la mort dans l'âme que je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. DUVERGET : Je propose que ce dossier soit reporté et réétudié sur le plan de l'implantation. On n'a plus de possibilité de report ? Parce qu'on constate ce soir que la pension de famille devient un sujet de querelle de famille. Vous êtes sur une situation expérimentale parmi 18 autres situations en France ; à toute situation expérimentale il y a sans doute une prise de risque. La question qui se pose, c'est essentiellement l'intégration, d'ailleurs c'est contenu même dans ce type de dossier, de cette infrastructure dans le quartier. Si au départ vous n'y croyez pas, ce que globalement on ressent à travers les interventions, c'est que le dossier n'est pas mûr.

M. LE MAIRE : Il n'aura pas le temps de mûrir parce qu'il faut prendre une décision avant la fin de l'année, décembre c'est déjà trop tard d'où la raison de cette inscription aujourd'hui.

M. POMEZ : Juste un mot pour dire que j'adhère totalement aux propos de Claude JEANNEROT et je m'abstiendrai sur ce dossier aussi et je voudrais simplement dire qu'il faut arrêter de tourner autour du pot. Je crois que ce dossier pose un problème aussi de démocratie. Le mois dernier, ce dossier a été retiré sans aucun mot, sans aucune explication. Il arrive aujourd'hui sans aucun mot, sans aucune explication du changement : l'adresse a seulement changé. J'entends des explications, je crois que cela pose aussi un problème de démocratie interne et je ne tiens pas à cautionner cette pratique-là. Pour ce fait je m'abstiendrai, bien que le dossier soit bien ficelé.

M. LOYAT : Tout d'abord je pense pouvoir dire que le projet de famille s'inscrit dans une tradition bisontine de la majorité municipale et Joseph PINARD tout à l'heure l'a resitué dans une palette qu'il a dite très large, il a donné de nombreux exemples.

Et pour répondre à M. DUVERGET, je peux dire au nom du groupe socialiste, qu'à ce projet nous y croyons. Nous croyons complètement à son intérêt. S'il y a eu des réserves, des regrets, cela a concerné le site choisi et uniquement le site. Donc que l'on soit bien clair, nous sommes très favorables à ce projet de pension de famille. Je ne dis pas que vous n'y êtes pas favorables, je dis que nous y sommes favorables et nous y croyons.

Le projet ne peut pas être reporté. Ce projet est un ensemble : c'est à la fois des objectifs, un dispositif et également un site. Malgré les réserves que je partage, ainsi que les regrets qui ont été exprimés, particulièrement par Claude GIRARD mais également par d'autres intervenants, je partage également sa conclusion. Le projet doit être adopté aujourd'hui. S'il est refusé, ce sera bien sûr très grave et non seulement il doit être adopté mais je pense qu'il doit l'être très largement.

M. TISSOT : Je voudrais répondre à Jean-Claude DUVERGET à propos de ce qu'il vient de nous demander. Si on ne peut pas reporter ce projet c'est parce qu'il s'inscrit dans un ensemble national et si nous ne l'adoptons pas, Julienne JAVEL doit pouvoir se tourner vers une autre ville qui devra avoir le temps de travailler et de présenter un dossier avant la fin de l'année. C'est là toute la difficulté. Orléans par exemple était candidate pour monter un tel projet. C'est pourquoi on ne peut plus reculer, cela doit être décidé cette année et nous devons même délibérer avant décembre afin qu'Orléans puisse reprendre le relais, ce qui fait très très serré.

Je répondrai à Christophe POMEZ pour expliquer le retrait puis une nouvelle inscription à l'ordre du jour que nous avons été un peu bousculés, les habitants du quartier avaient jugé ne pas avoir été suffisamment bien concertés. Face à la demande de ces derniers, le Maire a demandé de surseoir afin d'aller les concerter une nouvelle fois. J'avoue avoir été très déçu par les comportements des habitants car lorsque je suis intervenu je me suis bien aperçu qu'on me demandait de faire mon petit tour de piste et c'est tout. Lorsque j'ai demandé à la fin de mon exposé s'il y avait des questions -déjà en cours d'exposé un membre m'a dit qu'il n'y aurait pas de question- celui qui se posait en leader m'a dit qu'il n'y en aurait pas car les habitants ne voulaient pas de ce projet. Ils nous demandaient de les concerter mais ils savaient déjà qu'ils n'en voulaient pas, « vos

gens fragiles, pas dangereux, on ne veut pas en entendre parler» ont été leurs propos. On a voulu faire un effort de concertation, c'est la raison pour laquelle cela a été retiré, on n'en a pas été vraiment récompensé.

M. LE MAIRE : On va essayer de conclure. Qu'est-ce qui semble opposer certains membres de la majorité ? Ce n'est pas le projet lui-même, on est tous d'accord, c'est un bon projet qu'il faut réaliser. La difficulté réside dans le choix du site. Alors ce choix s'était porté rue des Sapins. Il y a eu une contestation importante, j'ai reçu moi-même les gens qui contestaient, ils étaient de bonne foi, ils avaient des arguments, etc. et comme le choix pouvait se faire entre 5 terrains différents dont celui de la rue des Sapins, j'ai fait moi-même l'effort d'aller voir chacun de ces terrains pour savoir où serait le meilleur choix. J'ai retenu la rue Dornier où il n'y a effectivement que 8 ares pour une construction de 200 m² ça me paraissait quand même assez suffisant plutôt que 74 ares situés en face de nos services de la Pelouse dont on peut faire peut-être autre chose que simplement un bâtiment de 200 m². En mon âme et conscience, j'ai dit que la rue Dornier me paraissait bien préférable à la rue des Sapins et, Claude JEANNEROT, ce n'est pas à moi qu'il faut donner des leçons de volonté politique ou de courage politique.

Je suis chargé de rétablir un peu le calme dans un quartier quand cela ne va pas trop bien. Vous croyez que l'environnement aurait été facile si on construisait ce projet contre la volonté de tous les habitants qui sont alignés, qui ont construit leur maison à une certaine époque, etc. qui se trouvent bien, qui ont leur jardin et qui étaient férocelement défavorables à cette proposition ?

Un autre terrain ne présente apparemment plus de difficultés sauf peut-être techniques. On réduira peut-être un peu le projet, cela peut se faire. Le choix qui est fait ce soir, pour répondre aussi à Christophe POMEZ, c'est le choix qu'a fait personnellement le Maire sur les terrains qui étaient proposés, c'est tout. Certains auraient préféré la rue des Sapins pour des raisons diverses, c'était plus grand, etc. et moi je préfère plus modestement aller sur 800 m² de la rue Dornier, il n'y aura pas l'environnement défavorable qu'on rencontrait rue des Sapins, c'est donc un projet qui devra réussir dans ces conditions. Il sera peut-être un peu limité, on fait ce qu'on peut pour qu'il n'y ait pas d'éclat ici et là, c'est le rôle du Maire aussi d'être pacifiste quand il le faut.

Je n'ai pas reculé et même si je l'avais fait, ce ne serait pas la première fois. Il m'est arrivé pour des habitats spécifiques de rencontrer effectivement des voisins, etc. et où j'ai compris que l'habitat spécifique prévu à tel endroit ne se ferait pas car les conditions n'étaient pas remplies et je crois qu'il est utile parfois de dire non et de se tourner vers une autre solution que celle retenue initialement. Voilà les raisons pour lesquelles il semble y avoir un peu de divergence mais uniquement sur le choix du site et pas sur le fond je tiens à le souligner car nous sommes tous d'accord. Nous voulons du concret et nous aurons du concret dans un environnement qui sera bien préférable à ce qu'il eût été rue des Sapins».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions, M. TISSOT, Président de l'OPHLM ne prenant pas part au vote, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.